



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 31 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

N° 2023-001

Délibération  
budgétaire spéciale  
sur le budget  
principal 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente et un janvier à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt cinq janvier deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, A.L. FALQUERO, D. BARBIER, G. SORBA, C. POULIQUEN, M. CATELIN, D. JARNIGON, D. PETIT, A. RUBIOLO, M. GUILLET, M. RIBES, S. BOULINGUEZ, B. ROSSI LUMBROSO, C. FREMY, M.L. VOLAND, G. BESSE, C. BARRIERE,

Absents excusés : Y. FALCHI représenté par J. GERARD, J.P. VENTURINI représenté par D. CAMHI, L. MAURIZIO représentée par D. BARBIER, S. BOURAS représentée par B. ROSSI LUMBROSO, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE, P. BUISSON BAUMELOU représenté par D. JARNIGON, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE. C. MARTIN.

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriale, et notamment son article L.1612-1

Les « autorisations budgétaires spéciales » sont des possibilités de créer des inscriptions budgétaires en investissement avant le vote du budget, dans la limite de 25% des inscriptions budgétaires de l'année précédente.

Article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Locales : « ... jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale, peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme. » Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, doivent être inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le vote du budget intervient fin mars ou début avril et que certains investissements peuvent être réalisés avant, il est proposé, comme chaque année, d'autoriser budgétairement certains investissements début 2023, selon le tableau joint.

Le calcul des 25% se fait opération par opération, en intégrant les DM de l'année, mais sans intégrer les RAR. La présentation se fait par chapitre.

NB 2 : les investissements engagés (signés) en 2021 sont automatiquement repris en « restes à réaliser » sur le budget 2022.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- D'approuver les termes de l'autorisation budgétaire spéciale d'investissement sur le budget principal 2023, présentée dans le tableau joint, pour un montant total de 868.963 €TTC (hors AP/CP) ;
- De dire que ces inscriptions budgétaires seront inscrites au budget 2023 lors de son adoption ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses relatives aux opérations présentées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance  
Guillaume SORBA

Le Maire,  
Jacky GERARD



Acte rendu exécutoire après envoi en  
Sous-Préfecture le : 06 FEV. 2023  
Affiché le : 06 FEV. 2023

COMMUNE DE SAINT-CANNAT		Programme Investissements DBS 2023	
Op	Libellé opération	BP+DM	DBS
20422	2 subventions foncières Opé Log Sociaux	50 000,00 €	- €
	<b>Total Chap 204</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>
2111	Terrains nus		
2121	Plantations et abatages arbres - Aménagements	1 642,00 €	
2158	Autres Instal_Mat et Outillage techniques	9 000,00 €	
2183	Matériel de Bureau et matériel Informatique	- €	
2184	Mobilier	2 000,00 €	
2188	Autres Immo corporelles	10 000,00 €	
	<b>Total Chap 21</b>	<b>22 642,00 €</b>	<b>5 660,00 €</b>
2313	Constructions		
2315	Installations, matériel et outillage techniques		
	<b>Total Chap 23</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
272	Cave coop : AMO + Etudes + Maîtrise d'oeuvre	50 000,00 €	12 500,00 €
471	Chauffage et climatisation divers bâtiments	1 004,40 €	- €
475	Toiture maternelle (et autres bâtiments)	40 000,00 €	10 000,00 €
492	Accessibilité	196 263,29 €	49 000,00 €
499	Amélioration piscine	55 712,86 €	13 900,00 €
501	Plantations et abatages arbres - Aménagements	16 000,00 €	4 000,00 €
507	Amélioration fontaines publiques	15 000,00 €	3 750,00 €
519	Ecoles et bâtiments municipaux (voir n°593)	3 792,00 €	948,00 €
520	Sécurité routière 2018	1 997,46 €	- €
522	Amélioration crèche	100 000,00 €	25 000,00 €
531	Aménagement Seigneurie (gymnase et abords)	1 010 000,00 €	AP / CP
536	Voirie 2019	23 820,48 €	5 900,00 €
541	Restauration patrimoine ancien 2021	13 183,20 €	3 250,00 €
543	Mise aux normes MIC + Cablage Mairie	57 937,52 €	14 750,00 €
545	Voirie 2020	17 114,57 €	4 270,00 €
547	Extension local bouledrome	11 153,16 €	2 780,00 €
549	Salle Yves Montand	50 000,00 €	AP / CP
551	Extension Groupe Scolaire	1 000 000,00 €	AP / CP
552	Forêt et OLD 2020	5 340,62 €	1 330,00 €
555	Gros matériels écoles	3 000,00 €	750,00 €
557	Véhicules ST 2021	836,88 €	- €
559	Eclairage public 2021	179 993,64 €	44 900,00 €
560	Voirie 2021	353 976,47 €	88 400,00 €
561	Forêts et OLD 2021	8 152,50 €	2 000,00 €
562	Véhicule PM 2021	29 848,64 €	7 450,00 €
564	Salle des assos - isolation 2021	3 279,19 €	- €
567	Amélioration Piscine 2021	600,00 €	- €
568	Copieur et Informatique 2021	1 381,03 €	- €
569	Matériel PM 2021	8 984,22 €	2 240,00 €
570	Gros matériel 2021	27 321,61 €	6 830,00 €
573	Logiciels Metiers 2021	9 540,00 €	2 385,00 €
576	Peinture Huissierie 2021	74 252,61 €	18 500,00 €
577	Signalétique 2021	13 417,80 €	3 350,00 €
580	Electrification (SMED13) 2021	26 000,00 €	- €
581	Baliments Communaux 2021	31 531,45 €	7 880,00 €
583	Amélioration Creche 2021	19 690,05 €	4 900,00 €
587	Jardin Partagés	92 026,32 €	23 000,00 €
588	Vidéo protection 2022	93 013,95 €	23 250,00 €
589	Forêt et OLD 2022	48 000,00 €	12 000,00 €
590	VOIRIE 2022	685 000,00 €	171 250,00 €
591	Véhicules 2022 (dont électrique)	90 000,00 €	22 500,00 €
592	Baliments communaux 2022	110 000,00 €	27 500,00 €
593	Baliments scolaires 2022 (hors extension)	225 000,00 €	56 250,00 €
594	Eclairage public 2022	180 000,00 €	45 000,00 €
595	Sécurité routière 2022	123 000,00 €	30 750,00 €
596	Gros matériels 2022	10 000,00 €	2 500,00 €
597	Mobiliers 2022	15 000,00 €	3 750,00 €
598	Aménag. Paysag. / sportifs 2022 (arbres + stade A Barre)	241 000,00 €	60 250,00 €
599	Baliments sportifs 2022 (club house + filet gymnase)	70 000,00 €	17 500,00 €
600	Illumination de rue 2022	5 000,00 €	1 250,00 €
601	Ecole de musique - Travaux et matériel	20 000,00 €	5 000,00 €
602	Copieurs, Informatique, logiciels 2022	25 000,00 €	6 250,00 €
604	Foncier naturel et agricole	15 000,00 €	3 750,00 €
605	Signalétique 2022 (dont panneaux élec)	35 000,00 €	8 750,00 €
606	Restauration patrimoine 2022	20 000,00 €	5 000,00 €
607	Parc de la Seigneurie	135 000,00 €	AP / CP
609	Extension Garage ST (bureau)	50 000,00 €	AP / CP
610	Création d'une nouvelle crèche	5 000,00 €	1 250,00 €
611	Création d'un Pôle Social	5 000,00 €	1 250,00 €
	<b>Total opérations</b>	<b>5 757 165,92 €</b>	<b>868 963,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUIPEMENT</b>	<b>5 829 807,92 €</b>	
458-01	Amélioration Bassin Pression	600,00 €	
458-02	AEP + EU Raccordement Plan d'Aigues	21 980,34 €	
458-03	AEP + EU Liaison la Pile Village	78 514,64 €	
458-07	Pluvial Eng après 01/01/2018	2 753,29 €	
458-10	Pluvial Bassin Rétention Bouires	90 000,00 €	
	<b>Total opérations pour compte de tiers</b>	<b>193 848,27 €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>6 023 656,19 €</b>	